



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018

Le **mardi 18 décembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Marie Elise CAREL à Marie-Claude BEAUFILS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Juan Carlos VEGAS à Hubert LUCAS

Absent(s) non excusé(s):

Robin DAVID, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA CONVENTION "POINT RELAIS CAF", ENTRE LA VILLE DE LE TRAIT ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-MARITIME - CM/18/148

Il est présenté au Conseil Municipal la convention « Point Relais CAF » dans le cadre du projet social du Centre Social « La Zertelle ».

Suite à une rencontre avec les services de la CAF de Seine Maritime, la Ville de Le Trait souhaite valoriser le travail d'accompagnement numérique et administratif des usagers, existant au sein du Centre Social en conventionnant avec la CAF 76 sur la mise en place d'un « Point Relais CAF ».

En effet, les services publics et au public sont essentiels à la vie quotidienne de la population et à l'attractivité des territoires. Ils jouent un rôle majeur en matière de cohésion sociale et territoriale.

L'accès aux services publics relève de plus en plus de plusieurs canaux conjoints et complémentaires : Internet, téléphone, physique... Il est nécessaire de prendre en compte cette évolution des modes de relations entre les opérateurs de services et les citoyens.

Ainsi, les collectivités territoriales et les opérateurs de service public, soucieux d'adapter leurs modalités d'accueil, promeuvent ainsi la recherche de solutions adaptées et durables, visant un objectif d'égalité entre les territoires et entre les citoyens pour l'accessibilité aux services publics.

La convention vise à définir les conditions et modalités de ce partenariat, formalisées par la labellisation du Centre Social comme Point Relais Caf.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention Point Relais CAF pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2018 approuvant l'agrément de Centre Social,

VU la convention « Point Relais CAF » ci jointe,

VU l'exposé de ci-dessus.

APPROUVE la signature de la convention « Point Relais CAF ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention « Point Relais CAF » et tous les actes s'y référents.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
19 décembre 2018

Patrick CALLAIS
MAIRE

